Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 038-213801145-20261001-202679-DE

Clonas-sur-Varèze	Département de l'Isère — République française	N° 2026 - 79	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
01/10/2026	Conclusion d'un bail commercial - Fixation du loyer - SNC LE VAREZE Local sis au 5 bis et 5 ter Rue de la Convention		

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie - Salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.
Date de la convocation : 28/08/2026.
Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 28/09/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessika. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEYRIEUX Caroline (pouvoir de Patrick Goncalves). DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme.

Excusés : DEGAS Sylvie. GONCALVES Patrick (pouvoir à Caroline Deyrieux). MERNISSI Chakib. RIBEYRE Ludovic.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle Larue, secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de la part de la SNC Le Varèze qui souhaiterait transférer ses activités dans les nouveaux locaux commerciaux de l'ancienne grange de la maison Alléon, dont la commune est propriétaire, suite à l'achèvement de l'opération « Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention ».
Il lui précise que les deux locaux commerciaux n'en deviendraient qu'un seul, destiné à l'exploitation d'une activité commerciale de « Bar - Tabac - Jeux de la Française des Jeux - Point Relais », représentant un commerce de proximité essentiel pour l'animation et l'attractivité du territoire communal.
Il lui propose de consentir un bail commercial d'une durée de 9 années au profit de la « SNC Le Varèze », représentée par ses dirigeants légaux, dont les conditions financières principales seraient les suivantes :

- Loyer mensuel : 800,00 € HT (huit cents euros hors taxes), payable d'avance le premier de chaque mois soit à terme non échu
- Loyer annuel de référence : 9 600,00 € HT (neuf mille six cents euros hors taxes)
- Indexation : Le loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire du mois de la prise d'effet du bail, selon la variation de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE
- Charges et taxes : L'ensemble des charges locatives, fournitures individuelles ainsi que la taxe foncière seront à la charge du preneur

Il lui précise que le montant du loyer proposé est en adéquation avec les prix du marché local pour ce type d'activité.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L.145-1 et suivants relatifs aux baux commerciaux,

Et après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » dont un pouvoir et 1 abstention,

Approuve les termes et les conditions du bail commercial à intervenir avec la « SNC LE VAREZE » pour le local communal situé au 5 bis et 5 ter Rue de la Convention,
Fixe le montant du loyer initial à la somme de 800,00 € HT par mois, soit 9 600,00 € HT par an, révisable annuellement selon l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC),
Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au chapitre et à l'article de recettes prévus à cet effet.
Autorise le Maire à signer le bail commercial correspondant ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme, le 6 octobre 2026

Le Maire,
Vincent CHORON

MAIRIE DE CLONAS SUR VARÈZE 38550

La secrétaire,
Christelle LARUE